

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0366

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **ZAC "du Centre" - Bilan de clôture définitif**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 85-1995 en date du 24 juin 1985, le conseil de Communauté a confié à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (Serl), par voie de convention, la création-réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) à usage principal d'habitation et de commerces dite "du Centre" sur la commune de Saint Priest.

Par délibération n° 1998-2925 en date du 16 juin 1998, le conseil de Communauté a accepté le protocole de liquidation de la concession confiée à la Serl.

Par délibération n° 1998-3288 du 28 septembre 1998, le conseil de Communauté a constaté l'achèvement de la ZAC et a décidé d'intégrer son plan d'aménagement de zone (PAZ) au plan d'occupation des sols (POS).

L'ensemble des opérations de clôture financière de la concession étant achevé, la Serl présente le bilan définitif de l'opération certifié par le commissaire aux comptes qui s'établit comme suit :

- dépenses :	28 087 724,26 F,
- recettes :	28 193 866,73 F,
- solde positif :	106 142,47 F.

Il convient donc de donner quitus à la Serl de la gestion de l'opération et de procéder à l'encaissement du solde positif qui sera imputé sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 747 800 - opération 0079 ;

Vu ledit bilan de clôture ;

Vu ses délibérations n° 85-1995 du 24 juin 1985, n° 1998-2925 du 16 juin 1998 et n° 1998-3288 du 28 septembre 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif de la ZAC "du Centre" à Saint Priest.

2° - Donne quitus à la Serl pour la gestion de la concession.

3° - La recette correspondante au solde positif sera inscrite sur les crédits portés au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 747 800 - fonction 824 - opération 0079.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,